



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expérimentation de valise de télémedecine au sein des SDIS

Question orale n° 553

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'expérimentation de valise de télémedecine au sein des SDIS présents dans les territoires ruraux et isolés. Dans son département, où le manque de médecins - généralistes et spécialistes - est une des problématiques les plus urgentes, une valise de télémedecine a été mise en place. Celle-ci est exploitée par les pompiers de Nontron et du SDIS 24, habités par 27 000 personnes. Ce secteur est qualifié de désert médical, et se situe à plus de 30 minutes de son hôpital de proximité. Alors, la valise télémedecine permet au SAMU d'établir un pré-diagnostic grâce à une caméra directement reliée au centre de régulation de l'hôpital de Périgueux. Elle permet de transmettre des données cryptées en temps réel, avec l'accord du patient ou d'un de ses proches. Équipée d'un système audio, vidéo, graphique et biologique mobile complet, elle permettra aux médecins de connaître directement les symptômes des patients, et ceux-ci pourront être soignés plus rapidement, avant même leur arrivée à l'hôpital. Dans un contexte de vieillissement de la population et de désertification médicale, ce dispositif semble être amené à être de plus en plus utilisé. Cela permettrait à de nombreux territoires, concernés par ces problématiques sanitaires, d'avoir des moyens d'en réduire les impacts pour les populations rurales. En deux mois - de mars à mai 2018 - cette valise télémedecine a permis plus d'une quarantaine d'interventions. Elle est un réel outil qui permettra aux pompiers d'appréhender leur mission plus rapidement, alors même qu'ils sont largement sollicités en milieu rural et qu'ils sont les premiers interlocuteurs de la population. Enfin, le SDIS 24 et le SAMU 24 ont reçu le prix de l'innovation de l'ENSOSP (École nationale supérieure des sapeurs-pompiers) pour ce nouveau modèle innovant et prometteur. Ainsi, il lui demande si une expérimentation de ce dispositif encadrée par le ministère est envisageable, en vue d'une généralisation nationale, si ses résultats sont satisfaisants.

Texte de la réponse

EXPÉRIMENTATION D'UNE VALISE DE TÉLÉMÉDECINE EN DORDOGNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cubertaon, pour exposer sa question, n° 553, relative à l'expérimentation d'une valise de télémedecine en Dordogne.

M. Jean-Pierre Cubertaon. Monsieur le ministre, dans mon département, la Dordogne, où le manque de médecins tant généralistes que spécialistes est un problème pressant, une valise de télémedecine a été mise en place. Elle est exploitée par les pompiers de Nontron et du service départemental d'incendie et de secours de Dordogne, le SDIS 24. Habité par 27 000 personnes, ce secteur, qualifié de désert médical, se situe à plus de trente minutes de son hôpital de proximité.

La valise de télémedecine permet au service d'aide médicale urgente – SAMU – d'établir un pré-diagnostic grâce à une caméra directement reliée au centre de régulation de l'hôpital de Périgueux et de transmettre des données cryptées en temps réel, avec l'accord du patient ou de l'un de ses proches. Équipée d'un système audio, vidéo, graphique et biologique mobile complet, elle permettra aux médecins de connaître directement les symptômes des patients, qui pourront être soignés plus rapidement, avant même leur arrivée à l'hôpital. Dans

un contexte de vieillissement de la population et de désertification médicale, ce dispositif semble être voué à être de plus en plus utilisé : de nombreux territoires affectés par ces phénomènes pourraient ainsi en réduire les conséquences pour les populations rurales.

En deux mois, de mars à mai 2018, cette valise de télé-médecine a permis plus d'une quarantaine d'interventions. Cet outil permettra aux pompiers, qui sont largement sollicités en milieu rural et sont les premiers interlocuteurs de la population, d'appréhender leurs missions plus rapidement. Le SDIS 24 et le SAMU 24 ont reçu le prix de l'innovation de l'École nationale supérieure des officiers des sapeurs-pompiers pour ce nouveau modèle innovant et prometteur.

Monsieur le ministre, pourrions-nous envisager une expérimentation de ce dispositif encadrée par le ministère, en vue d'une généralisation nationale si les résultats se révélaient satisfaisants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous évoquez une réalité que connaît votre département, la Dordogne, mais que connaissent aussi de nombreux autres départements ruraux : la question de la présence, du vieillissement et du renouvellement de nos médecins, et l'inquiétude sourde des habitants face aux risques de carence médicale. Nous devons donc nous montrer innovants.

Les SDIS constituent un maillon essentiel de la chaîne du secours : ils concourent à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes. J'ai senti dans vos propos votre volonté de les remercier de leur engagement.

Nous devons leur permettre de gérer une pression opérationnelle de plus en plus forte avec les moyens qui leur sont donnés. Aujourd'hui, près de 80 % de leurs interventions relèvent de services d'urgence aux personnes : il faut les équiper et trouver des moyens.

Pour répondre à ce défi, les ministères de l'intérieur et de la santé ont conjointement engagé un ambitieux chantier. Il s'agit d'abord d'adapter l'organisation et les outils techniques des services chargés des secours et des soins d'urgence – améliorer l'orientation et s'assurer que le numéro d'appel téléphonique permet de joindre le bon intervenant. Il s'agit aussi d'augmenter encore les chances de survie des victimes par la qualité du soutien et par une réponse opérationnelle adaptée. Plusieurs mesures ont déjà été prises, comme la généralisation des coordonnateurs ambulanciers au sein des SAMU, la réduction du temps d'attente des équipages de sapeurs-pompiers aux urgences hospitalières et, surtout, la systématisation de la concertation entre les SDIS, les SAMU, les agences régionales de santé et les préfets aux deux échelons départemental et régional.

Voilà pour l'intelligence ministérielle ! Mais elle ne suffit pas : elle doit se combiner à l'intelligence des territoires. Si j'évoque la première avec humour, c'est, vous l'avez compris, pour mieux souligner la réalité de la seconde, de la capacité d'invention et d'innovation de nos territoires.

La valise de télé-médecine dont vous évoquez l'expérimentation en Bourgogne constitue une initiative locale, suivie avec une attention particulière par les deux ministères. Elle peut effectivement permettre de faire baisser la pression opérationnelle à laquelle nous sommes confrontés. Cette expérimentation doit pouvoir être étendue : c'est notre objectif. Les observateurs m'en disent le plus grand bien et nous la suivrons donc avec la volonté, si son efficacité se confirmait – et votre témoignage plaide en ce sens – de la développer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 553

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#)

Réponse publiée le : 30 janvier 2019, page 496

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2019](#)